



République Française
Département Charente
Commune de Foussignac

Envoyé en préfecture le 15/09/2023

Reçu en préfecture le 15/09/2023

Publié le 15/09/2023

ID : 016-211601455-20230912-20230504-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	10	10

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous Préfecture de Cognac
Le : 15/09/2023
Et
Publication ou notification du :
15/09/2023

L'an 2023, le 12 Septembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 01/09/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 01/09/2023.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHAPT Sabine, ZIELINSKI Laetitia, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGNIART Francis, LANDIER Sébastien, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusées : CHIRON Esther, MARTIN Alexandra

Absents : BARDOU Julien, BOUILLER Dylan

A été nommée secrétaire : ZIELINSKI Laetitia

2023-05-04 – SDEG - Remplacement de la lanterne FK006

Monsieur le Maire expose que suite à notre demande de dépannage de la lanterne d'éclairage public N° FK006 située Rue du Chai des Pères à CORS, le SDEG16 nous a fait parvenir un devis de remplacement de celle-ci.

Le montant de ce remplacement s'élève à 993.97 € HT dont 535.30€ à la charge de la commune.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer le plan de financement des travaux, la lettre d'engagement,
- à signer la convention pour le versement d'un fonds de concours au SDEG afférente à cette affaire,
- à régler la facture d'un montant de 535.30 € au SDEG pour les travaux de remplacement de la lanterne FK006 située Rue du Chai des Pères à CORS.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 15/09/2023
Le Maire
Georges DEVIGE

